

HISTOIRE D'AUTRICE, DE L'EPOQUE LATINE À NOS JOURS

Paru dans *SÊMÉION*, Travaux de sémiologie n° 6, « Femmes et langues »,
février 2008, Université Paris Descartes
(actualisé le 13 novembre 2012)

Aurore Evain
Sorbonne Nouvelle

Résumé : Cette recherche s'appuie sur un corpus, non exhaustif, de cent cinquante occurrences des termes *auctrix* et *autrice* entre le I^{er} et le XXI^e siècle. Celui-ci dessine une chronologie de l'usage qui recoupe à la fois les grandes étapes de l'histoire de la langue, de la fonction auteur et de l'accès des femmes à la sphère publique. Il témoigne surtout de la légitimité terminologique de ce féminin pour désigner la femme qui écrit. Nous nous attardons plus particulièrement sur le XVII^e siècle, lorsque la langue s'institutionnalise et se politise, étape-clé dans l'effacement du féminin *autrice* et la généricisation du masculin *auteur*.

Mots clefs : autrice, auctrix, Académie française, histoire, dictionnaires, usages.

Abstract : Although based on a non-exhaustive corpus, this research establishes a chronology of the usage of the terms "auctrix" and "autrice" in one hundred and fifty instances ranging from the first to the twenty-first centuries. By studying these occurrences through major developments in the history of language, the function of the author and the access of women to the public sphere, it posits above all the feminine terminological legitimacy for female authorship. This work engages an in-depth analysis of the seventeenth century as the turning point for the institutionalization and politicization of language when the erasure of the feminine "autrice" gave way to the genericization of the masculine "auteur".

Key words: Autrice, auctrix, authoress, French Academy, history, dictionaries, written/spoken usage.

(Nous remercions la revue *SÊMÉION*, et en particulier, Anne-Marie Houdebine, qui nous a aimablement autorisée à reproduire et à mettre en ligne cet article).

L'histoire d'*autrice*, dont nous proposons ici une rapide esquisse, est passionnante à plus d'un titre, car elle recoupe à la fois l'histoire de la langue, celle de la fonction *auteur* et les étapes de l'accès des femmes à la sphère publique en général, et à la création en particulier. Elle permet surtout de mettre à bas certains préjugés concernant la soi-disant incongruité de ce féminin et son incapacité à désigner la femme qui écrit. Le développement des glossaires, la numérisation croissante des textes anciens et les offres de recherches croisées que fournit Internet devraient permettre à l'avenir d'approfondir cette histoire, et de corriger ou affiner cette première synthèse¹.

¹. Nous présentons ici un aperçu très synthétique de cette recherche basée sur un corpus non exhaustif de 150 occurrences. Les références des principales occurrences citées sont accessibles sur le site de la SIEFAR (www.siefar.org, rubrique « La guerre des mots »). Par souci de clarté, nous homogénéisons l'orthographe latine

1. AUCTOR OU AUCTRIX, UN VIEUX DEBAT...

Si la rareté des textes littéraires conservés et l'absence de nombreuses autres sources écrites ne permettent pas de statuer sur l'emploi ou non du féminin *auctrix* à l'époque classique, l'usage épïcène d'*auctor* par trois grands poètes de la littérature antique entre le II^e s. av. J.-C. et le I^{er} s. ap. J.-C. a pourtant joué un rôle central dans l'histoire de ce féminin, en servant ses opposants. Cet emploi du masculin *auctor* pour désigner des figures féminines (dont deux déesses) par Plaute, Ovide et Virgile dans trois textes relevant de genres littéraires divers – le théâtre, la poésie, l'épopée – a servi en effet de principal argument aux premiers grammairiens latins, puis français pour bannir ce féminin de la langue. C'était pourtant faire l'impasse sur les nombreux usages de l'*auctrix* latin par les premiers auteurs chrétiens.

En effet, au cours des premiers siècles du christianisme, les occurrences de ce féminin se multiplient. Il sert notamment chez Tertullien et Saint Augustin à désigner les grandes figures féminines des Écritures pour signifier qu'elles sont à l'origine des vertus ou des péchés, créatrices de grâce, essences de pureté, autrices de vie, etc. Après l'Olympe et ses déesses amazones qualifiées au masculin, Marie, Ève, Rachel deviennent les *autrices* d'une sorte de royaume féminin, où les femmes, porteuses de valeurs et créatrices d'histoire, sont au premier plan au côté de Dieu, le grand Auteur, dans le récit de la chute et de la rédemption de l'humanité. L'emploi d'*auctrix* vient donc configurer un monde où s'associent masculin et féminin dans l'ordre de la création : chez Tertullien la matière est ainsi "autrice de vie avec Dieu, et souveraine avec lui" (*Adversus Hermogenem*, "auctrix cum deo et domina cum deo"). Plusieurs occurrences se rapportant à des entités abstraites (l'âme, la magie, Rome...) dans des textes très variés semblent aussi confirmer cette valeur sémantique liée à la force originelle, motrice, voire même politique. Car si *auctrix* évoque la genèse de la vie dans sa forme féminine, il ne se réduit pas à cette valeur essentialiste, mais évoque aussi un nouvel ordre social qui repose sur le partage et l'égalité des forces. Cas le plus intéressant, les premières ouvrières chrétiennes se parent du titre d'*auctrix* : alors que le travailleur et la travailleuse incarnent désormais un idéal de vertus, dans un monde fondé sur le mérite, où l'on se glorifie de vivre de son labeur, les mentions "amatrix pauperum et operaria" et "laborum auctrix" font leur apparition sur les tombes des premières chrétiennes.

Cet usage d'*auctrix* a été consacré par la tradition chrétienne, au point qu'on le retrouve dans de nombreux sermons tout au long des siècles. En 1600, Saint François de Sales n'hésitera pas d'ailleurs à recourir au français *autrice* pour traduire le terme latin dans un texte de Tertullien. La tradition médicale poursuivra également dans cette voie, et les traités scientifiques de l'Ancien Régime recourront souvent à *auctrix*, ou à son équivalent français *autrice*, pour décrire l'origine d'un mouvement ou d'une action.

Mais, très tôt, du côté des spécialistes de la langue, les résistances se mettent en place, et, en dépit de l'usage, l'autorité des savants aura raison de ce féminin. La première attaque commence dès le IV^e siècle, au moment où des grammairiens latins, en légiférant la langue, posent les premières règles concernant l'emploi des féminins. Au départ, elles se veulent de simples constats : Maurus Servius Honoratus reconnaît ainsi que le terme *auctrix* est effectivement disponible, mais que la coutume veut qu'on utilise *auctor*². Or, ce commentateur de Virgile, qui met ici en valeur son propre travail d'érudition sur l'œuvre

sous la forme *auctrix*. Cet article est une synthèse de la communication que j'ai donnée dans le cadre du Séminaire *Rapports sociaux de sexe dans le champ culturel*, « La légitimité en matière culturelle, pensée dans ses rapports avec le genre », dir. Geneviève Sellier et Eliane Viennot, octobre 2004.

² Plus précisément, il établit une nuance qui en dit long sur les enjeux de ce féminin : lorsque *auctor* dérive du verbe *augeo* (au sens de « celui ou celle qui accroît »), *auctrix* est toléré, mais lorsque *auctor* découle de *auctoritas* (au sens de auteur de quelque chose), il est générique, et l'emploi d'*auctrix* est banni...

virgilienne, est aussi un homme de religion romaine : ce faisant, il passe donc sous silence les nombreux emplois du terme chez les auteurs chrétiens. Pourtant, les mécanismes de construction de l'histoire vont opérer, et l'autorité de cet érudit va peser sur ses continuateurs, au point qu'au VII^e siècle, le très chrétien Isidore de Séville, évêque éminemment cultivé qui a lui-même utilisé le terme *auctrix* en parlant de Marie (*De ecclesiasticis officiis*), affirme désormais dans son livre X de l'*Étymologie* (« De Vocabulis », lettre A, ligne 2) qu'il n'est pas possible d'employer *auctor* au genre féminin et qu'il fait partie de ces quelques noms qui restent invariablement masculins, tel *cursor* (conducteur de char). Une étape est franchie : l'interdit est plus clair, le recours à *auctrix* est identifié comme un mauvais usage, et la stricte séparation des rôles et des espaces entre les sexes s'invite dans la langue. C'est désormais ce discours qui prévaudra chez les « législateurs » de la langue, et ce jusqu'à nos jours...

2. LA SAVANTE DU MOYEN ÂGE, UNE "AUCTRIX DEI"

En revanche, du côté de l'usage, *auctrix* continue de faire son chemin tout au long du Moyen Âge. Et c'est même entre le X^e et le XII^e siècle qu'apparaissent les premières occurrences de ce terme en art et littérature. Qui plus est sous la plume et le pinceau de femmes artistes, qui sont aussi trois religieuses et mystiques célèbres dans les milieux savants de leur temps : Hrotsvitha de Gandesheim, première dramaturge en Europe, et Hildegard de Bingen, qui, dans un drame et un motet, qualifient Marie par ce féminin ; et surtout Ende, enlumineuse espagnole, qui signe ses œuvres en se présentant comme *depenrix* et *dei auctrix*. Dans la lignée de la tradition chrétienne, l'intervention des femmes en art s'accompagne donc d'une appropriation de ce féminin, toujours dans un rapport de complémentarité avec ce dieu dont elles sont les messagères. Mais si la postérité, grâce au travail de quelques grammairiens, a retenu l'emploi épïcène d'*auctor* par un trio de poètes antiques, force est de constater que l'usage d'*auctrix* par ces trois nonnes médiévales, pourtant réputées à leur époque, a laissé bien peu de traces dans les Histoires de la langue... L'historiographie littéraire est en effet au cœur de la question de l'éradication du féminin *autrice*, car les hommes qui vont l'écrire sont aussi ceux qui statueront sur la langue et définiront les usages en matière de féminisation, sélectionnant références et citations en fonction de leur culture (influencée par les canons antiques) et de leur idéologie (bien souvent misogyne³).

Pour comprendre l'enjeu de ce féminin, il suffit d'étudier les conditions de son référencement dans les premiers lexiques et dictionnaires latin-français qui apparaissent à partir du XIV^e siècle et de comparer cette indexation avec celle d'un autre féminin, aujourd'hui parfaitement assimilé, à savoir *actrix/actrice*. Il en ressort que si ces premiers recueils lexicaux intègrent tous le féminin *auctrix*, ils accordent au couple lexical *auctor/auctrix* un sens très appauvri, les définitions se contentant d'indiquer *accroisseur/accroisseresse*, ou encore *augmenteur/augmenteresse*. À l'inverse, le terme *actor* y recouvre un champ sémantique large et varié, mais il n'admet pas de féminin. Or, à cette époque, ce mot ne qualifie pas seulement l'homme qui joue la comédie, il désigne surtout des fonctions sociales et des métiers liés au droit, à la justice, à la gestion et même à la littérature, puisqu'il peut désigner un fatiste, un faiseur de livre, bref un auteur...

Le croisement qui va bientôt s'opérer, au cours du XVII^e siècle, entre les féminins français *autrice* et *actrice*, à une période clef de l'histoire de la langue, illustre de façon très nette les enjeux de la féminisation pour certaines élites : il en ressort une nouvelle fois que l'existence lexicographique d'un féminin dépend moins des critères d'usage, d'analogie ou d'euphonie habituellement mis en avant, mais bien de la valeur sémantique que le terme recouvre au

³ Sur le développement de la misogynie dans les milieux des clercs à partir du XIII^e siècle, voir l'étude d'Éliane VIENNOT, 2006, *La France, les femmes et le pouvoir*, vol. 1, chap. 8, « L'irrésistible ascension des clercs », Paris, Perrin.

masculin. Quand cette valeur est forte, plurielle et socialement valorisante, le féminin n'est pas référencé dans les ouvrages sur la langue, même si la place des femmes dans la société peut justifier son emploi. C'est le cas en latin pour le féminin d'*actor* jusqu'au XVI^e siècle ; ce sera le cas en français pour le féminin d'*auteur* à partir du XVII^e siècle. Apparaîtra *actrice* quand le terme *acteur* se limitera au sens de « comédien » ; disparaîtra *autrice* quand la fonction « auteur » s'institutionnalisera et se dotera d'un prestige littéraire et social.

3. LA RENAISSANCE ET SES PREMIERES AUTRICES

Mais, une fois encore, cette évolution n'ira pas sans résistances. Du côté de l'usage, et en particulier celui des femmes, c'est au moment de l'apparition de l'imprimerie et du développement du français comme langue nationale que les occurrences d'*autrice* dans cette langue se diversifient, prenant des sens de plus en plus riches et variés. En l'état des recherches, nous devons le premier emploi de ce féminin en français à une princesse, Madeleine de France, fille de Charles VII, qui se présente dans une lettre patente de 1480 comme "mère, autrice et gouvernante de François-Phoebus, roy de Navarre, duc de Nemours". Au siècle suivant, c'est Marguerite d'Autriche qui se déclare "autrice de paix" dans une lettre adressée à l'Empereur (1526). À cette époque, les exemples se multiplient, et tous les types d'écrit sont concernés : correspondance, traité, théâtre, mémoires, poésie, etc. Mais le cas le plus intéressant reste celui du *Brief discours : que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme*, de Marie de Romieu, publié en 1581. Il s'agit, dans notre corpus, de la première occurrence rencontrée qui a le sens d'écrivaine, de surcroît dans une littérature féministe. Il est employé par l'imprimeur dans son *Avis au lecteur*, pour mentionner Marie de Romieu, la "demoiselle autrice du précédent discours".

C'est également au XVI^e siècle que paraissent les premiers traités de grammaire moderne, où commence à poindre le débat sur les genres⁴. Au XVI^e siècle, notamment, les grammairiens hésitent encore : pour certains, le français a quatre genres (le masculin, le féminin, le commun et l'épicène), pour d'autres il en a trois (absence de l'épicène ou du genre commun), et pour d'autres encore seulement deux. Les termes de métier, office et dignité sont souvent au cœur des préoccupations : acceptent-ils un féminin, sont-ils des masculins à valeur générique, des épiciens, des neutres ? Si *auteur/autrice* n'alimente pas encore les discussions, il va en être tout autrement au XVII^e siècle. Les nouveaux académiciens et lexicographes vont s'employer à statuer sur son cas, et la question sera vite tranchée, entérinant du même coup la valeur générique du masculin, considéré comme le seul genre capable d'inclure et de représenter l'universel.

4. LE GRAND SIECLE LANCE LA GUERRE A AUTRICE

Au cours du XVII^e siècle, on assiste en effet à une véritable guerre menée contre *autrice*. Tandis que son emploi en littérature et dans l'usage courant poursuit son essor, du côté des grammairiens et de certains lettrés l'opposition à ce féminin se durcit. Car l'enjeu est de taille : alors que ce siècle assiste à "la naissance de l'écrivain", que l'institutionnalisation de la langue et la professionnalisation du champ littéraire ouvrent les portes à l'ascension sociale, l'éducation féminine se développe et une nouvelle génération de femmes de lettres fait son apparition. Issues de milieux moins favorisés que leurs prédécesseuses, elles aspirent à faire carrière et à vivre de leur plume. L'usage de la langue vient d'ailleurs conforter l'émergence de cette nouvelle figure : près de la moitié des occurrences réunies désignent des femmes qui

⁴ Voir à ce sujet LARIVIERE Louise-L., 2000, *Pourquoi en finir avec la féminisation linguistique, ou à la recherche des mots perdus*, Montréal, Boréal, et KHAZNADAR Edwige, 2002, *Le Féminin à la française*, Paris, L'Harmattan.

écrivent. Ce féminin a également une entrée spécifique dans un dictionnaire qui suit de près l'usage contemporain (*Dictionary of the French and English Tongues*, Cotgrave, 1611). C'est enfin et surtout le terme consacré pour désigner, dans la presse et dans les registres administratifs de la Comédie-Française, les premières dramaturges professionnelles qui, entre 1660 et 1690, viennent se confronter à l'un des derniers bastions littéraires masculins que représente le théâtre, ce genre réputé "mâle".

Le camp des « pro-autrice » et surtout celui des « anti-autrice » s'organisent, de façon sous-jacente, dans la première moitié du siècle, au moment où se mettent en place les nouvelles institutions littéraires censées servir la politique culturelle de Richelieu, et dont l'Académie française, créée en 1634, est la principale pierre. La querelle oppose, par textes et lettres interposés, une artisanne de la langue, Marie de Gournay, et l'un des premiers membres de cette Académie non mixte, Guez de Balzac. L'une, latiniste brillante, se pose en défenseuse des mots contre ceux qui veulent, derrière Malherbe, réglementer la langue. L'autre est l'un de ces réformateurs, grand poète de la préciosité et fervent admirateur de la culture antique. Elle est une autodidacte, une féministe et l'une des premières écrivaines à se mêler de la Langue et à faire carrière par la littérature. Lui a eu des mots très durs contre les savantes et les femmes de lettres. Enfin, si Marie de Gournay utilise à plusieurs reprises *autrice* dans ses œuvres, Guez de Balzac, de son côté, citant auteurs et grammairiens latins, va le bannir et s'employer à établir un certain nombre de règles et d'interdits quant à l'usage des bons et des mauvais féminins. C'est le début d'une longue liste de "il faut dire... il ne faut pas dire..." qui s'égrènera au fil des dictionnaires pendant plus de trois siècles. Et la lettre de Guez de Balzac à M. Girard datée du 7 mai 1634 est un modèle du genre, en même temps qu'une attaque implicite contre les usages de Marie de Gournay en matière de féminins. Car s'il n'est pas surprenant de le voir proscrire les féminins en *-esse* (« poétesse », « philosopheesse », « jugesse », « capitainesse »...), qu'il trouve vieillissés et hors d'usage dans le nouvel ordre du langage, il est par contre un vigoureux défenseur des féminins en *-trice*⁵. Ce n'est donc pas ici la construction morphologique d'*autrice* qui peut le gêner. Il est d'ailleurs un défenseur de la loi de l'analogie : il crée ainsi « baladine » et accepte « avocate » (au sens fig.). Il a surtout participé à la promotion des féminins « judicatrice », « divinatrice », « instigatrice ». Mais l'analogie a ses limites, posées par d'autres impératifs que ceux de la langue : une lecture en creux prouve qu'il s'agit moins de censurer un féminin que de condamner la femme qui écrit. Si Guez de Balzac accorde à Marie de Gournay d'être nommée "la traductrice de Virgile", elle ne saurait être une "autrice". Et encore sera-t-elle rappelée à l'ordre. À celle qui a osé introduire ce féminin dans sa traduction du *Second Livre* de l'épopée virgilienne et qui a revendiqué « tyranne » au nom de la réciprocité des genres, Guez de Balzac répond indirectement qu'il faut "se conformer à la divine *Énéide*, dans laquelle Junon dit de soi-même, *auctor ego audendi*" et que les traces conservées d'*autrice* ou *tyranne* en latin ne sont que les marques d'un Empire en déclin...

Les grammairiens et lexicographes de la seconde moitié du siècle vont à leur tour s'appuyer sur la lettre de Guez de Balzac et ses citations pour affirmer de façon plus définitive encore qu'*auteur* n'admet pas de féminin⁶. Et, alors que la concurrence est grande entre les différents savants pour sortir avant l'Académie le premier dictionnaire de langue française, la pratique de l'exemple sera, pour tous, un bon moyen de propagande afin de faire passer dans l'usage les nouvelles règles en matière de féminisation. "La reine Marguerite fille de Henri II

⁵ Sur les féminins en *-trice* sous l'Ancien Régime, voir l'article de ŠTICHAUER Jaroslav, « Amatrice, autrice, cantateur (le discours sur les féminins en *-trice* aux XVII^e et XVIII^e siècles) », *Écho des études romanes*, vol. 1, n°1, p.7 (en ligne : <http://www.pf.jcu.cz/veda/eer-il.php>).

⁶ La lettre de GUEZ DE BALZAC fut publiée dans ses *Œuvres* en 1665 (Paris, L. Billaine, t. I, p. 257) et reprise par Gilles MENAGE dans ses *Observations sur la langue française* en 1676 (Paris, C. Barbin, t. II, chap. LXXXV, p. 367).

était *auteur*", "on dit aussi d'une femme qu'elle s'est érigée en *auteur* quand elle a fait quelque livre ou pièce de théâtre", "c'est elle qui est l'*auteur* de ce livre"... autant de prescriptions qui, bien que s'opposant à l'usage pour qualifier les romancières et dramaturges de l'époque, feront pourtant, sous l'autorité de l'Académie, leur effet, entraînant l'éradication d'*autrice* dans les manuels de langue au XVIII^e siècle. En moins d'un siècle, avec la normalisation et la politisation de la langue, disparaît donc *autrice* au moment même où son emploi est le plus justifié, alors que de nombreuses femmes aspirent à faire carrière dans les Lettres.

5. LA NEOLOGISATION D'*AUTRICE* AU SIECLE DES LUMIERES

Au cours du XVIII^e siècle, alors que la professionnalisation du statut d'auteur suit son cours, les occurrences d'*autrice* se raréfient. Le terme continue cependant à être utilisé dans la presse, notamment dans les périodiques rendant compte d'une production littéraire féminine en pleine expansion⁷. Mais ce sont surtout les rénovateurs de la langue qui vont relancer le débat sur les féminins dans la France pré-révolutionnaire, et en particulier Rétif de La Bretonne. Son emploi d'*autrice* s'intègre dans un vaste programme de réforme de la langue, qui "la rendra analogue et régulière, comme l'italien, le latin et le grec", avec une "ortographe facile et parlante", dont il appelle à "corriger la non-analogie" (*Monsieur Nicolas*, 1797) : bref une langue proche du peuple, accessible, et où les féminins retrouvent leur place. Les trois désignations, *femme auteur*, *autrice* et *auteuse*, auxquels il recourt répondent ainsi à la règle qu'il s'est fixée : "écrire les mots de trois façons : ordinaire, moyenne et à réforme entière" (*Mes Inscriptions*, 21 sep. 1785). Car si *autrice* est désormais promu, c'est en tant que néologisme : vidés de leur légitimité historique après un siècle d'éradication, de nombreux féminins – citons aussi *amatrice* – sont l'occasion pour ces auteurs de se poser en novateurs. Promoteurs d'une langue égalitaire et démocratisée, ils s'opposent à la langue dominante, celle de l'aristocratie, injuste et élitiste, élaborée dans le cénacle de l'Académie française et qui a fini par valider le fameux *femme auteur*. C'est d'ailleurs un ami de Rétif, Louis-Sébastien Mercier, qui, reprenant en partie son projet non abouti du *Glossographe*, va intégrer *autrice* dans son dictionnaire de *Néologie, ou vocabulaire de mots nouveaux à renouveler ou pris dans des acceptations nouvelles* (1801). À l'inverse, la même année, un autre auteur de la Révolution, Sylvain Maréchal, dans son *Projet de loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, sous-entend que l'aspect choquant du masculin auteur pour parler d'une femme tient au fait qu'il est contre-nature pour elle d'écrire et d'exercer le métier d'écrivaine. Le lien entre discrimination terminologique et discrimination sociale commence désormais à se dire. Pour la première fois, dans les deux camps, la place des femmes dans la société et les choix pour les nommer sont mis en rapport.

Dans les dernières décennies du XVIII^e siècle, le débat s'est donc intensifié, quittant les cercles savants pour se démocratiser en prenant place dans les périodiques, nouvelle tribune publique où lecteurs et lectrices s'interrogent, s'opposent ou se confortent sur l'emploi des féminins. Le débat sur la féminisation est aussi l'occasion de s'opposer à ce corps du savoir officiel qu'est l'Académie⁸. Cette évolution se confirme au cours du XIX^e siècle alors que les

⁷ Voir à ce sujet la revendication d'*autrice* par la journaliste Mme de Beaumer et une de ses lectrices, dans le *Nouveau Journal des dames*, février 1762, p. 26-31 : <http://auroreevain.wordpress.com/2012/11/12/deux-femmes-de-lancien-regime-osent-autrice/>

⁸ Voir notamment *Correspondances dramatiques*, 1^{er} juin 1777, p. 257-58 où DU COUDRAY s'oppose à la règle de l'Académie au sujet d'*autrice*, et LINGUET, *Annales politiques, civiles et littéraires du XVIII^e siècle*, 1778, p. 386-397, chap. « Amatrice », où la défense de ce féminin est suivie d'une longue attaque contre l'Académie française.

"solutions linguistiques" pour désigner la femme qui écrit se multiplient⁹. Bien que les dictionnaires de français se contentent désormais de statuer sur l'emploi épïcène d'*auteur*, du côté des grammairiens et des esthètes de la langue, la proscription d'*autrice* ne fait plus l'unanimité¹⁰. En outre, la querelle étant désormais frontale et portée sur l'espace public, elle se radicalise et oblige pro- et anti- à affûter leurs arguments. Surtout les écrivaines et les féministes s'invitent dans le débat. Néologisme ou barbarisme, avancée sociale ou conservatisme, *autrice* sera désormais au cœur de la politisation du débat autour de la féminisation.

6. DE LA LEGITIMITE TERMINOLOGIQUE D'*AUTRICE* AUX XIX^E ET XX^E SIECLES

C'est au nom d'une langue fonctionnelle, au service de la société et du progrès social, que va désormais s'ancrer le débat sur la féminisation, et *autrice* va y tenir un rôle de premier plan. Des écrivaines, journalistes et militant-e-s féministes s'emparent notamment de la question pour revendiquer dans le même temps la reconnaissance et la visibilité des femmes qui accèdent aux métiers intellectuels et artistiques. Le débat avec l'Académie française s'ouvre en 1891, lorsque la romancière Marie-Louise Gagneur interpelle les Académiciens à propos de la rédaction de l'article *auteur*. Comme le souligne Claudie Baudino¹¹, c'est un moment clef dans l'histoire de la langue, car pour la première fois féminisation et légitimation vont de pair. Or, comble d'ironie, c'est l'Académie française elle-même qui affirme ce lien, contre lequel elle s'acharnera un siècle plus tard... Considérant que le métier d'écrivain ne convient pas à une femme, elle en conclut qu'« écrivaine » n'a pas lieu d'être, et classe *autrice* et « auteuse » parmi les féminins qui "déchire[nt] absolument les oreilles".

Pourtant, du côté de l'usage, malgré les rappels à l'ordre continuels de la part des opposants à la féminisation, les emplois d'*autrice* se multiplient au cours du XX^e siècle, en littérature, dans les revues savantes, dans la presse. Mais c'est dans les années 60 et 70 que le mouvement féministe conduit les écrivaines à reposer le lien entre féminisation et légitimation dans une vaste réflexion sur le rapport sexué au langage. Elles n'ont plus à lutter avec l'interdit d'écrire, mais avec une langue qui leur résiste. Reprenant à leur compte l'argument de la légitimité mise en avant un siècle plus tôt par l'Académie, elles posent alors de façon catégorique le rapport entre l'absence de certains féminins et le sexisme de la langue. L'enjeu d'une légitimité terminologique est notamment portée auprès du grand public par une écrivaine populaire, Benoîte Groult. Quand le débat se politise et s'inscrit dans l'agenda gouvernemental, c'est d'ailleurs sous son égide et celle d'une femme politique, Yvette Roudy, ministre des droits des femmes, que s'organise la commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction. Car désormais c'est l'intervention officielle des femmes dans la langue qui va permettre les principales avancées en matière de féminisation et entraîner, du même coup, une opposition souvent féroce, particulièrement à l'encontre de cet *autrice* au féminin si peu discret...

Face à ces attaques souvent virulentes, l'heure sera au compromis. Si la commission exprime d'abord, dans une circulaire jamais publiée, le souhait d'une formation analogique « auteur/autrice », elle préconisera finalement l'emploi épïcène « une auteur ». En 1998, la nouvelle commission mise en place par Lionel Jospin « ose » le féminin *auteure*, selon un

⁹ Voir PLANTE Christine, 1995, « La désignation des femmes écrivains », *Langages de la Révolution (1770-1815)*, Paris, Klincksieck, p. 409-416.

¹⁰ Pour exemple, la défense d'*amatrice* et *autrice* par CAILLOT Napoléon, 1838, *Grammaire générale, philosophique et critique de la langue française*, Paris, s. n., p. 285.

¹¹ À propos des débats sur la féminisation aux XIX^e et XX^e siècles, nous renvoyons à cet ouvrage de référence : BAUDINO Claudie, 2001, *Politique de la langue et différence sexuelle (La politisation du genre des noms de métier)*, Paris, L'Harmattan.

principe de précaution qui avait déjà guidé le choix des Québécois en la matière, et malgré les autres usages en cours dans la francophonie, la Suisse et l'Afrique francophone employant quant à eux le féminin *autrice*. En outre, pour la première fois, la relance de ce débat sur la féminisation n'est plus le fait d'écrivaines : ce sont les femmes politiques qui, en faisant une entrée massive dans les instances exécutives et législatives, s'emparent de la question. La polémique sera d'autant plus violente, et l'Académie Française opposera un arsenal d'arguments, notamment celui de la différenciation entre métiers et fonctions, qui vise surtout à éradiquer les féminins désignant des femmes politiques. Dans ce contexte, la question d'*autrice* passe au second plan, y compris du côté des pro-féminisation, qui mettent surtout en avant les féminins liés à cette visibilité politique. La promotion du terme *autrice* en octobre 1999 revient d'ailleurs à une ministre, Ségolène Royal, qui l'emploie dans le journal *Elle* pour se révolter contre l'absence des femmes dans l'histoire littéraire enseignée aux élèves. La politisation du débat permet ainsi de replacer les enjeux de la féminisation à un niveau collectif et civique : la revendication à être nommée dans son métier d'écrivaine devient désormais l'enjeu d'une légitimité culturelle pour l'ensemble des citoyennes, et celle-ci passe avant tout par l'éducation.

7. ET AUJOURD'HUI ? RETOUR A L'USAGE !

Si la réhabilitation d'*autrice* ne fait plus partie du calendrier gouvernemental, son retour dans l'usage est en revanche manifeste. Près de quatre siècles après le dictionnaire de Cotgrave, il fait sa réapparition dans les dictionnaires de français : en 1996, le *Petit Robert* précise à l'article *auteur* qu'"il existe un féminin, autrice", et dans son édition de 2003, une entrée lui est même consacrée¹². Disparaissent dans le même temps les citations péjoratives sur les féminins d'*auteur*, tandis que le renvoi à l'étymologie latine *auctrix* lui confère toute sa légitimité. En 2004, le dictionnaire Hachette l'intègre à son tour, tandis que l'O.D.S (L'Officiel du Jeu Scrabble) officialise le terme *autrice* dans sa nouvelle édition... Mais c'est surtout du côté des revues, des ouvrages scientifiques, des blogs internet, des "courriers des lecteurs" que fleurissent les occurrences, car comme au XVIII^e siècle, les usagers de la langue, sans se soucier de l'agenda politique ou des règles académiciennes, s'invitent au débat et s'emparent de ce féminin. Peut-être le XXI^e siècle écrit-il ici le dernier chapitre de cette guerre à *autrice*, en rendant enfin à ce mot "ses lettres de naturalité"¹³...

La mise à jour de l'histoire de ce féminin permet en effet de démonter un certain nombre d'arguments avancés par les opposants à la féminisation, et pointe les multiples contradictions et omissions de l'Académie française, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui. Non seulement *autrice* n'est pas un néologisme, mais il puise même sa légitimité terminologique dans une histoire aussi longue que passionnante¹⁴. Contrairement à ce qui a été avancé dans les Histoires de la langue, son emploi péjoratif est extrêmement limité et le fait le plus souvent des opposants à la féminisation. Il est encore moins l'engouement d'une élite qui voudrait imposer son usage de la langue : l'histoire prouve au contraire qu'il fait retour dans le débat public à chaque période de démocratisation et d'avancée dans l'égalité des sexes. Enfin et surtout, ce féminin, loin d'avoir une connotation essentialiste qui enfermerait les femmes dans une littérature dite féminine, porte la marque d'une intervention politique de celles-ci dans la langue et a désigné bon nombre de pionnières qui se sont risquées dans des métiers de l'écrit

¹² Rappelons au passage que ce dictionnaire a été dirigé par un couple, Josette REY-DEBOVE et Alain REY, qu'ils ont été membres de plusieurs commissions sur la féminisation, et qu'Alain REY a lui-même utilisé *autrice* dans sa biographie de Paul-Émile Littré en 1970.

¹³ Expression utilisée en 1778 dans les *Annales politiques, civiles et littéraires du XVIII^e siècle*, pour promouvoir l'emploi d'*amatrice*, voir note 5.

¹⁴ Et qui rend caduque l'idée même de « féminisation », comme l'évoque L.-L. LARIVIERE dans son introduction, voir note 2.

jusqu'alors fermés aux femmes, comme le théâtre, la rhétorique, le journalisme, la lexicographie, etc. Pour conclure, l'histoire du féminin *autrice* illustre la nécessité de redonner une "épaisseur historique"¹⁵ au débat sur la féminisation, afin, comme vient nous le rappeler l'un de ses défenseurs, Alain Rey, de se réapproprier "une langue bien vivante, que l'on peut d'autant mieux défendre que l'on connaît son histoire"¹⁶.

BIBLIOGRAPHIE :

BAUDINO Claudie, 2001, *Politique de la langue et différence sexuelle (La politisation du genre des noms de métier)*, Paris, L'Harmattan.

CAILLOT Napoléon, 1838, *Grammaire générale, philosophique et critique de la langue française*, Paris, s. n., p. 285.

KHAZNADAR Edwige, 2002, *Le Féminin à la française*, Paris, L'Harmattan.

LARIVIERE Louise-L., 2000, *Pourquoi en finir avec la féminisation linguistique, ou à la recherche des mots perdus*, Montréal, Boréal

PLANTE Christine, 1995, « La désignation des femmes écrivains », *Langages de la Révolution (1770-1815)*, Paris, Klincksieck, p. 409-416.

REY Alain, *L'Amour du français : contre les puristes et autres censeurs de la langue*, 2007, Paris, Denoël.

ŠTICHAUER Jaroslav, « Amatrice, autrice, cantateur (le discours sur les féminins en *-trice* aux XVIIe et XVIIIe siècles) », *Écho des études romanes*, vol. 1, n°1, p.7 (en ligne : <http://www.pf.jcu.cz/veda/eer-i1.php>).

¹⁵ BAUDINO C., *ouvr.cité*, p.20.

¹⁶ REY Alain, *L'Amour du français : contre les puristes et autres censeurs de la langue*, 2007, Paris, Denoël, présentation de l'éditeur.